

# Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 19

No. FDS: 173274

V006.0

Révision: 14.07.2025

Date d'impression: 01.08.2025

Remplace la version du: 08.11.2024

LOCTITE SF 7240 known as 7240 90 ML E/G/A 34882

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

# 1.1. Identificateur de produit

LOCTITE SF 7240 known as 7240 90 ML E/G/A 34882

UFI: ET2A-UWVP-W206-RH3V

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

activateur

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel & Cie. AG

Adhesives

Salinenstrasse 61

4133 Pratteln

Suisse

Téléphone: +41 (61) 825 70 00

SDSinfo.Adhesive@henkel.com

Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet www.mysds.henkel.com ou www.henkel-adhesives.com.

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Classification (CLP):

Sensibilisant de la peau

Catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

## Éléments d'étiquetage (CLP):

# Pictogramme de danger:



Contient

Méthacrylate d'Hydroxypropyle Méthacrylate de méthyle

Dipentène

Mention d'avertissement: Attention

Mention de danger: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseil de prudence:

Intervention

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

## 2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Les substances suivantes sont présentes à une concentration ≥ la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 et remplissent les critères de PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

Ce mélange ne contient aucune substance dans une concentration  $\geq$  à la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 qui est évaluée comme étant un PBT, vPvB ou ED.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

#### Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

N	nces dangereuses No. CAS uméro CE gistrement REACH	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaire s
Diméth éthylei	nacrylate de 2,2'- nedioxydiéthyle 109-16-0 203-652-6 119969287-21	50- < 100 %	Skin Sens. 1B, H317	cutané:ATE = > 5.000 mg/kg inhalation:ATE = 28,17 mg/l;poussières/brouillard	
2	te d'Hydroxypropyle 7813-02-1 248-666-3 119490226-37	1-< 5 %	Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319		
2	rylate de méthyle 80-62-6 201-297-1 119452498-28	0,1-< 1 %	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317		EU OEL
1	rénate de cuivre 1338-02-9 215-657-0	0,1-< 0,25 %	Aquatic Chronic 1, H410 Aquatic Acute 1, H400 Acute Tox. 4, Oral.e.aux.es, H302 Flam. Liq. 3, H226		
5	IPENTEEN 5989-27-5 227-813-5 119529223-47	0,1-< 1 %	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412	M acute = 1	

Si aucune valeur ATE n'est affichée, veuillez vous référer aux valeurs LD/LC50 dans la section 11. Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptomes persistent, faire appel á un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau,ne pas faire vomir, consulter un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

PEAU: Eruption cutanée, urticaire.

Peut entrainer une irritation des yeux par contact prolongé ou répété.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Movens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés:

eau, carbon dioxide, mousse, poudre

# Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO2) et de l'oxyde nitrique (NOx) risquent d'être dégagés.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

#### **Indications additionnelles:**

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de sécurité.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.

Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériauabsorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquemementfermé pour mise au rebut.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Voir le conseil a la section 8.

# Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la règlementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Se reporter à la Fiche Technique.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

activateur

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

## Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour Suisse

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
méthacrylate de méthyle 80-62-6	50	210	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
méthacrylate de méthyle 80-62-6				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	SMAK
méthacrylate de méthyle 80-62-6	100	420	Valeur Limite Court Terme		SMAK
(R)-p-mentha-1,8-diène 5989-27-5	7	40	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
(R)-p-mentha-1,8-diène 5989-27-5				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	SMAK
(R)-p-mentha-1,8-diène 5989-27-5	14	80	Valeur Limite Court Terme		SMAK

# **Predicted No-Effect Concentration (PNEC):**

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur			Remarques	
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	Eau douce		0,164 mg/l		5 5		
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	Eau salée		0,0164 mg/l				
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	Usine de traitement des eaux usées.		10 mg/l				
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	intermittence)		0,164 mg/l				
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	douce)				1,85 mg/kg		
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	salée)				0,185 mg/kg		
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0					0,274 mg/kg		
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0							aucun danger identifié
diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0							pas de potentiel de bioaccumulation
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol 27813-02-1	Eau douce		0,904 mg/l				
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol 27813-02-1	Eau salée		0,904 mg/l				
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol 27813-02-1	Usine de traitement des eaux usées.		10 mg/l				
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol 27813-02-1	Eau (libérée par intermittence)		0,972 mg/l				
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol 27813-02-1	Sédiments (eau douce)				6,28 mg/kg		
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol 27813-02-1	Sédiments (eau salée)				6,28 mg/kg		
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol 27813-02-1	Terre				0,727 mg/kg		
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol 27813-02-1	Eau de mer - intermittent		0,972 mg/l				
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol 27813-02-1	Air						aucun danger identifié
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol 27813-02-1	Prédateur						pas de potentiel de bioaccumulation
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Eau douce		0,94 mg/l				
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Eau salée		0,94 mg/l				
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Eau (libérée par intermittence)		0,94 mg/l				
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Usine de traitement des eaux usées.		10 mg/l				
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Sédiments (eau douce)				5,74 mg/kg		
méthacrylate de méthyle 80-62-6	Terre				1,47 mg/kg		

# **Derived No-Effect Level (DNEL):**

Application Area	Voie d'expositio n	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		48,5 mg/m3	aucun danger identifié
Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		13,9 mg/kg	aucun danger identifié
Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets		14,5 mg/m3	aucun danger identifié
Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets		8,33 mg/kg	aucun danger identifié
Grand public	oral	Exposition à long terme - effets		8,33 mg/kg	aucun danger identifié
Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets		4,2 mg/kg	aucun danger identifié
Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets		14,7 mg/m3	aucun danger identifié
Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets		2,5 mg/kg	aucun danger identifié
Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets		8,8 mg/m3	aucun danger identifié
Grand public	oral	Exposition à long terme - effets		2,5 mg/kg	aucun danger identifié
Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets		348,4 mg/m3	
Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets		208 mg/m3	
Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë -		416 mg/m3	
Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets		13,67 mg/kg	
Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets		1,5 mg/cm2	
Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë -		1,5 mg/cm2	
Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets		74,3 mg/m3	
Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets		104 mg/m3	
Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë -		208 mg/m3	
Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets		8,2 mg/kg	
Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets		1,5 mg/cm2	
Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë -		1,5 mg/cm2	
Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques			
	Area Travailleurs Travailleurs Grand public Grand public Grand public Grand public Grand public Grand public Travailleurs Grand public Grand public Grand public Grand public	Area d'exposition Travailleurs Inhalation  Travailleurs dermique Grand public Inhalation  Grand public dermique  Travailleurs dermique  Travailleurs Inhalation  Grand public dermique  Grand public Inhalation  Grand public Inhalation  Travailleurs Inhalation  Travailleurs Inhalation  Travailleurs Inhalation  Travailleurs Inhalation  Travailleurs dermique  Travailleurs dermique  Travailleurs dermique  Grand public Inhalation  Travailleurs dermique  Travailleurs dermique  Grand public Inhalation  Grand public Inhalation  Grand public Inhalation  Grand public dermique  Grand public dermique  Grand public dermique  Grand public dermique  Grand public dermique	Area         d'expositio n           Travailleurs         Inhalation         Exposition à long terme - effets systémiques           Travailleurs         dermique         Exposition à long terme - effets systémiques           Grand public         Inhalation         Exposition à long terme - effets systémiques           Grand public         dermique         Exposition à long terme - effets systémiques           Grand public         dermique         Exposition à long terme - effets systémiques           Travailleurs         Inhalation         Exposition à long terme - effets systémiques           Grand public         dermique         Exposition à long terme - effets systémiques           Grand public         Inhalation         Exposition à long terme - effets systémiques           Grand public         oral         Exposition à long terme - effets systémiques           Travailleurs         Inhalation         Exposition à long terme - effets systémiques           Travailleurs         Inhalation         Exposition à long terme - effets systémiques           Travailleurs         Inhalation         Exposition à long terme - effets locaux           Travailleurs         dermique         Exposition à court terme / aiguë - effets locaux           Travailleurs         dermique         Exposition à long terme - effets systémiques           Travailleurs	Travailleurs Inhalation Exposition à long terme - effets systémiques  Grand public Inhalation Exposition à long terme - effets systémiques  Grand public Inhalation Exposition à long terme - effets systémiques  Grand public dermique Exposition à long terme - effets systémiques  Grand public oral Exposition à long terme - effets systémiques  Travailleurs dermique Exposition à long terme - effets systémiques  Travailleurs Inhalation Exposition à long terme - effets systémiques  Grand public dermique Exposition à long terme - effets systémiques  Grand public Inhalation Exposition à long terme - effets systémiques  Grand public Inhalation Exposition à long terme - effets systémiques  Travailleurs Inhalation Exposition à long terme - effets systémiques  Travailleurs Inhalation Exposition à long terme - effets systémiques  Travailleurs Inhalation Exposition à long terme - effets systémiques  Travailleurs Inhalation Exposition à long terme - effets locaux  Travailleurs dermique Exposition à long terme - effets locaux  Travailleurs dermique Exposition à long terme - effets locaux  Travailleurs dermique Exposition à long terme - effets locaux  Travailleurs dermique Exposition à long terme - effets locaux  Exposition	Travailleurs

#### Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

#### 8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

#### Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Type de filtre: A (EN 14387)

#### Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

#### Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y un riqued'éclaboussures.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

## Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la règlementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat du produit livré liquide
Couleur Vert
Odeur Acrylique
État liquide

Point de fusion Non applicable, Le produit est un liquide.

Température de solidification < 0 °C (< 32 °F) Point initial d'ébullition < 6 °C (< 32 °F)

Inflammabilité Le produit n'est pas inflammable.

Limites d'explosivité

Non applicable, Le produit n'est pas inflammable.

Point d'éclair

Non applicable, Le produit n'est pas inflammable.

> 150 °C (> 302 °F) Le produit n'entretient aucunement la

combustion.

Température d'auto-inflammabilité

225 °C (437 °F)

Température de décomposition Non applicable, La substance/le mélange n'est pas autoréactif, ne

contient pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les

conditions d'utilisation prévues

pH Non applicable, Le produit est non soluble (dans l'eau)

9,15 mm2/s

(20 °C (68 °F); )

Solubilité qualitative Immiscible
(20 °C (68 °F); Solv.: Eau)

Solubilité qualitative partiellement soluble

(20 °C (68 °F); Solv.: Acétone)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Non applicable
Mélange

0,08 Pa

Densité 1,05 - 1,09 g/cm3 Néant (20 °C (68 °F))

Densité relative de vapeur: Plus lourd que l'air

(20 °C)
Caractéristiques de la particule

Non applicable

Le produit est un liquide.

#### 9.2. AUTRES INFORMATIONS

Pression de vapeur

(20 °C (68 °F))

Viscosité (cinématique)

Autres informations non applicables pour ce produit

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1. Réactivité

Réagit avec les oxydants forts.

Des acides.

Agents réducteurs.

Des bases fortes.

## 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

## 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

#### 10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes de carbone

Hydrocarbures

oxydes d'azote

Une polymérisation rapide pourrait produire une chaleur et une pression excessives.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### Informations générales sur la toxicologie:

Peut entrainer une irritation des yeux par contact prolongé ou répété.

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

## Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
Diméthacrylate de 2,2'- éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	LD50	10.837 mg/kg	rat	non spécifié
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	LD50	9.400 mg/kg	rat	non spécifié
Naphténate de cuivre 1338-02-9	LD50	2.000 mg/kg	rat	non spécifié
DIPENTEEN 5989-27-5	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

# Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
Diméthacrylate de 2,2'-	Estimatio	> 5.000 mg/kg		Jugement d'experts
éthylenedioxydiéthyle	n de la			
109-16-0	toxicité			
	aiguë			
	(ETA)			
Méthacrylate	LD50	> 5.000 mg/kg	lapins	non spécifié
d'Hydroxypropyle				
27813-02-1				
Méthacrylate de méthyle	LD50	> 5.000 mg/kg	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 402 (Acute
80-62-6				Dermal Toxicity)
Naphténate de cuivre	LD50	> 5.000 mg/kg	lapins	non spécifié
1338-02-9				
Naphténate de cuivre	LD50	> 7.940 mg/kg	lapins	non spécifié
1338-02-9				
DIPENTEEN	LD50	> 5.000 mg/kg	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 402 (Acute
5989-27-5				Dermal Toxicity)

## Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Atmosphère	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'essai	d'expositi		
				on		
Diméthacrylate de 2,2'-	Estimatio	28,17 mg/l	poussières/brouil			Jugement d'experts
éthylenedioxydiéthyle	n de la		lard			
109-16-0	toxicité					
	aiguë					
	(ETA)					
Méthacrylate de méthyle	LC50	29,8 mg/l	vapeur	4 h	rat	non spécifié
80-62-6						_

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Diméthacrylate de 2,2'- éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	non irritant	24 h	lapins	Test Draize
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	non irritant	24 h	lapins	Test Draize
DIPENTEEN 5989-27-5	modérement irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

# Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Diméthacrylate de 2,2'- éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	Category 2B (mildly irritating to eyes)		lapins	Test Draize
DIPENTEEN 5989-27-5	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

# Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Diméthacrylate de 2,2'- éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	non sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	equivalent or similar to OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	non spécifié
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
DIPENTEEN 5989-27-5	Sub-Category 1B (sensitising)	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)

# Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Diméthacrylate de 2,2'- éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Diméthacrylate de 2,2'- éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Diméthacrylate de 2,2'- éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	négatif	Test in vitro du micronoyau de cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 487 (In vitro Mammalian Cell Micronucleus Test)
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	positif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		Chromosome Aberration Test
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		non spécifié
DIPENTEEN 5989-27-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
DIPENTEEN 5989-27-5	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
DIPENTEEN 5989-27-5	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
DIPENTEEN 5989-27-5	négatif	Essai d'échange de chromatides-sœurs de cellules de mammifère	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 479 (Genetic Toxicology: In Vitro Sister Chromatid Exchange Assay in Mammalian Cells)
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	négatif	oral: gavage		Drosophila melanogaster	non spécifié
DIPENTEEN 5989-27-5	négatif	oral : gavage		rat	non spécifié

## Cancérogénicit

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses	Résultat	Parcours	Temps	Espèces	Sexe	Méthode
No. CAS		d'application	d'exposition			
			/ Fréquence			
			du			
			traitement			
Méthacrylate	Non cancérigène	Inhalation	2 y	rat	masculin	equivalent or similar
d'Hydroxypropyle	_		6 h/d, 5 d/w			OECD Guideline 451
27813-02-1						(Carcinogenicity
						Studies)

# Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'applicatio n	Espèces	Méthode
Diméthacrylate de 2,2'- éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	NOAEL P 1.000 mg/kg NOAEL F1 1.000 mg/kg		oral : gavage	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	NOAEL P 300 mg/kg NOAEL F1 1.000 mg/kg	screening	oral : gavage	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	NOAEL P 400 mg/kg NOAEL F1 400 mg/kg	étude sur deux générations	oral : gavage	rat	OECD Guideline 416 (Two- Generation Reproduction Toxicity Study)
DIPENTEEN 5989-27-5	NOAEL P 600 mg/kg		oral : gavage	rat	autre guide

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	NOAEL 1.000 mg/kg	oral : gavage	daily	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	NOAEL 300 mg/kg	oral : gavage	49 d daily	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	NOAEL 0,352 mg/l	Inhalation	90 d 6 h/d, 5 d/w	rat	OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day)
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	LOAEL 2000 ppm	Inhalation	14 weeks 6 hrs/day, 5 days/wk	souris	Dose Range Finding Study
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	NOAEL 1000 ppm	Inhalation	14 weeks 6 hrs/day, 5 days/wk	souris	Dose Range Finding Study
DIPENTEEN 5989-27-5	NOAEL 825 mg/kg	oral : gavage	16 d 5 d/w	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)

## Danger par aspiration:

La classification du mélange est basée sur les données de viscosité.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Viscosité (cinématique) Valeur	Température	Méthode	Remarques
DIPENTEEN 5989-27-5	0,87 mm2/s	25 °C	non spécifié	

# 11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

#### 12.1. Toxicité

#### Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Diméthacrylate de 2,2'- éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	LC50	16,4 mg/l	96 h	Danio rerio	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	LC50	493 mg/l	48 h	Leuciscus idus melanotus	DIN 38412-15
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	LC50	350 mg/l	96 h	Leuciscus idus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Naphténate de cuivre 1338-02-9	LC50	0,161 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
DIPENTEEN 5989-27-5	LC50	0,702 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
DIPENTEEN 5989-27-5	LC10	0,32 mg/l	8 Jours	Pimephales promelas	OECD Guideline 212 (Fish, Short-term Toxicity Test on Embryo and Sac-Fry Stages)

## Toxicité (invertébrés aquatiques):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Méthacrylate	EC50	> 143 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
d'Hydroxypropyle					(Daphnia sp. Acute
27813-02-1					Immobilisation Test)
Méthacrylate de méthyle	EC50	69 mg/l	48 h	Daphnia magna	EPA OTS 797.1300
80-62-6					(Aquatic Invertebrate Acute
					Toxicity Test, Freshwater
					Daphnids)
DIPENTEEN	EC50	0,577 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
5989-27-5					(Daphnia sp. Acute
					Immobilisation Test)

#### Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Diméthacrylate de 2,2'- éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	NOEC	32 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	NOEC	45,2 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	NOEC	37 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

DIPENTEEN	EC10	0,153 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia
5989-27-5					magna, Reproduction Test)

# Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Diméthacrylate de 2,2'- éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	EC50	> 100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Diméthacrylate de 2,2'- éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	NOEC	18,6 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	EC50	> 97,2 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	NOEC	> 97,2 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	EC50	170 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	NOEC	100 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
DIPENTEEN 5989-27-5	EC50	0,32 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
DIPENTEEN 5989-27-5	EC10	0,174 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

# Toxicité pour les microorganismes:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	EC10	1.140 mg/l	16 h		non spécifié
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	EC20	> 150 - 200 mg/l	30 mn		ISO 8192 (Test for Inhibition of Oxygen Consumption by Activated Sludge)
DIPENTEEN 5989-27-5	EC10	18 mg/l	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Diméthacrylate de 2,2'- éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	facilement biodégradable	aérobie	85 %	28 Jours	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	facilement biodégradable	aérobie	94,2 %	28 Jours	OECD Guideline 301 E (Ready biodegradability: Modified OECD Screening Test)
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	facilement biodégradable	aérobie	94 %	14 Jours	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))
DIPENTEEN 5989-27-5	facilement biodégradable	aérobie	71,4 %	28 Jours	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune données disponible sur la substance. Il n'y a pas de données disponibles.

## 12.4. Mobilité dans le sol

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses	LogPow	Température	Méthode
No. CAS			
Diméthacrylate de 2,2'- éthylenedioxydiéthyle 109-16-0	2,3		OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)
Méthacrylate d'Hydroxypropyle 27813-02-1	0,97	20 °C	non spécifié
Méthacrylate de méthyle 80-62-6	1,38	20 °C	autre guide
DIPENTEEN 5989-27-5	4,57		non spécifié

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses	PBT / vPvB
No. CAS	
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
109-16-0	Très Bioaccumulable (vPvB).
Méthacrylate d'Hydroxypropyle	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
27813-02-1	Très Bioaccumulable (vPvB).
Méthacrylate de méthyle	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
80-62-6	Très Bioaccumulable (vPvB).
DIPENTEEN	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
5989-27-5	Très Bioaccumulable (vPvB).

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

## 12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Les exigences de la Directive Technique Suisse relative aux déchets (TVA; SR814.600) ainsi que celles de la directive Suisse relative au Transport des déchets (VeVA; SR814.610) doivent être satisfaites.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Aprés usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus deproduit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dansun centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

#### Code de déchet

08 04 09\* adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 2024/590): Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° 649/2012):

Non applicable Non applicable

Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021):

Non applicable

Teneur VOC

(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

Teneur VOC

(2010/75/EC)

< 3 %

0 %

Prescriptions/consignes nationales (Switzerland):

Remarques générales (CH):

Directive relative à la protection des jeunes au travail (ArGV 5, SR 822115) : les jeunes de moins de 18 ans sont autorisés à utiliser ou à être exposés à cette préparation, dans le cadre de leur travail, seulement si le secrétaire d'Etat de l'Education, de la Recherche et de l'Innovation (SBFI) et le secrétaire d'Etat des Affaires Economiques (SECO) ont accordé une dérogation.

Ce produit est destiné à l'utilisation professionnelle et ne doit pas être remis à

l'utilisateur privé.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

## **RUBRIQUE 16:Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ED: Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien

EU OEL: Substance ayant une limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union Européenne

EU EXPLD 1: Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148 EU EXPLD 2 Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148 SVHC: Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)

PBT: Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité

PBT/vPvB: Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité ainsi que

les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

vPvB: Substance remplissant les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

#### Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (SDSinfo.Adhesive@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

# Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre societe.com).

#### Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés